

Conditions de vente 25 août 2021

1723 Marly – chemin du Publiet 107

1. Prix de vente fixé par les propriétaires CHF 830'000, 1 place de parc intérieure n° 33 et 1 place de parc couverte n° 16 comprises, immeubles état actuel, sans garantie, art. 199 CO réservé, **sous réserve d'enchères éventuelles.**

2. Les intéressés sont invités à nous confirmer leur offre d'achat ferme et à produire des garanties de financement suffisantes.

Les propriétaires se réservent le droit d'attribuer leur immeuble à l'acquéreur de leur choix.

3. Tous éventuels investissements en rénovations, transformations ou autres interventions seront à la charge exclusive et au risque de l'acquéreur.

4. Les objets précités sont sous contrat de bail. La vente de l'appartement et des places de parc impliquera la reprise des contrats de baux par l'acquéreur. Les locataires ont résilié les baux pour fin septembre 2021.

Le rendement locatif de référence sera celui en vigueur à la date de transaction, le rendement actuel est communiqué à titre indicatif.

Une éventuelle modification de l'état locatif durant la période de commercialisation des immeubles par rapport à la date de transaction, respectivement de transfert des profits et risques, n'entraînera aucune modification du prix de vente de même qu'en cas de dénonciation d'un contrat de bail avant la transaction des immeubles.

5. Frais et droits de mutation à charge de l'acquéreur selon l'usage, en sus du prix de vente.

6. Les réserves figurant dans la présente plaquette de présentation sont émises par les propriétaires et leur mandataire.

Cette plaquette est établie sur la base des informations, instructions et renseignements reçus, sous réserve de modification, sans garantie. Les surfaces ont été calculées sur la base des plans et sont communiquées à titre indicatif ; le bâtiment a priorité sur les plans.

7. L'immeuble est présenté en vente sous réserve de modification des conditions de vente et de vente entretemps, sans préavis.

8. Rapport OIBT à charge de l'acquéreur de même que les éventuels frais de mise en conformité, selon dispositions légales en vigueur.

9. La présente plaquette de présentation annule et remplace les précédentes.